



Information Jeu 5:5

Saison 2025 / 2026

Niveau U14-Top / U14-A

Officiating Management
Cedric Borga



Information jeu 5:5 niveau U14-Top/U14-A

Chers et chères représentant.es des clubs, chers et chères arbitres,

Le projet « U13 - Jeu 5 contre 5 » sera poursuivi après Impact+1. Toutefois, ce projet ne sera plus appliqué qu'aux niveaux U14-Top et U14-A. Les U14-Elit jouent à nouveau avec des déroulements de pénalités normaux, en surnombre et en infériorité numérique.

Les mesures publiées jusqu'à présent concernant la mise en œuvre sont donc toujours valables.

Information aux arbitres :

- L'arbitre dirige le match comme d'habitude selon le livre des règles de l'IIHF et les directives de la SIHF et il doit sanctionner les situations qui sont des pénalités. Exemple : "Une faute pour faire trébucher est toujours une faute pour faire trébucher".
- Le joueur/la joueuse est envoyé(e) sur le banc des pénalités en cas de pénalités mineures et de pénalités méconduites, la pénalité est inscrite sur la feuille de match et vient s'ajouter à l'horloge **mais** le jeu se poursuit toujours à 5:5.
- Le joueur peut retourner au banc de joueur à la fin de sa sanction, qu'il y ait ou non une interruption de jeu. Il/elle ne doit pas gêner le jeu. S'il/elle se déplace dans la zone d'attaque, il/elle sera pris(e) en compte pour les décisions de hors-jeu.
- Dans le cas d'une pénalité de 2'+10', le(s) joueur(s) pénalisé(s) reste(nt) sur le banc des pénalités pendant 12 minutes et **aucun(e)** remplaçant(e) ne doit aller sur le banc des pénalités.
- Le joueur/la joueuse est renvoyé(e) aux vestiaires en cas de pénalité majeure plus de pénalité méconduite pour le match, la pénalité est inscrite sur le rapport de match. Elle ne figure **pas sur** la pendule **et** le jeu se poursuit toujours à 5:5.
- En cas de 5'+ PMM, **aucun(e)** remplaçant(e) ne doit aller sur le banc des pénalités.
- Si un 5'+ PMM est prononcé, l'arbitre **doit établir** un rapport.
- Un coach qui se comporte de manière antisportive envers les arbitres se voit infliger une pénalité de banc. Cette sanction est inscrite sur le rapport de match et **aucun** joueur ne doit aller sur le banc de pénalité. Si le même coach se comporte de manière antisportive envers les arbitres dans une deuxième situation, une pénalité méconduite pour le match sera prononcée conformément au livre des règlements IIHF.
- Si un coach se comporte de manière manifestement antisportive envers l'arbitre, le cas doit être annoncé à la SIHF (de préférence avec indication du club / du nom) au moyen d'un rapport par mots-clés à l'attention de ivan.braegger@sihf.ch. Ceci **en plus** d'un éventuel rapport pour une sanction disciplinaire de pénalité méconduite pour le match.
- Si le gardien de but reçoit une pénalité, celle-ci est signalée au chronométrateur et inscrite sur la feuille de match, et **aucun** joueur n'est envoyé sur le banc des pénalités.
- Toutes les pénalités de banc mineures prononcées sont inscrites sur la feuille de match, mais **aucun** joueur ne doit aller sur le banc des pénalités.
- Si un but est marqué, le/la joueur/euse peut retourner sur la glace avec la première pénalité mineure en cours.
- Si une situation de tir de pénalité (penalty) se présente, celle-ci est exécutée comme d'habitude.
- Si un joueur revient sur le banc de joueur à la fin de sa pénalité, pendant le match, et qu'il interfère d'une manière ou d'une autre avec le jeu (joueur ou puck), il y aura la pénalité suivante :
 - une pénalité mineure pour obstruction
 - un pénalty si dans une situation de break-away
 - une 5' + PMM s'il le met en danger de manière inconsidérée
- Toutes les sanctions sont enregistrées dans les statistiques.
- Si des pénalités ne sont pas inscrites sur l'horloge en raison d'une « suppression des pénalités » (selon le livre des règles, pénalités simultanées de même durée), le/la joueur/euse ne revient **que lors de l'interruption de jeu après l'expiration de sa pénalité.**



Information jeu 5:5 niveau U14-Top/U14-A

Justification : Comme les pénalités ne sont pas affichées sur l'horloge, les joueurs ne savent pas quand ils peuvent rentrer. De plus, il est déroutant pour toutes les personnes concernées que des joueurs/joueuses rentrent alors que rien n'est indiqué sur l'horloge.

Exemples :

Exemple 1 (pénalités différées - sanctionnées sur l'arrêt de jeu à Temps) :

Temps	Équipe A	Équipe B	Explication
10:00	A4 - 2'		Le joueur revient à 12:00
10:30	A7 - 2'		Le joueur revient à 12:30
11:00	A9 - 2'		La sanction commence à 12:00. Le joueur revient à 14:00.

Toutes les pénalités sont mises sur l'horloge.

Exemple 2 (pénalités simultanées)

Temps	Équipe A	Équipe B	Explication
10:00	A4 - 2'		La pénalité est reportée sur l'horloge. Le joueur revient à 12:00
10:30	A7 - 2'	B8 - 2'	Les pénalités n'apparaissent pas sur l'horloge. Les joueurs reviennent à 12:30 après l'interruption de jeu.
11:00		B6 - 2'	La pénalité est reportée sur l'horloge. Le joueur revient à 13:00

Les pénalités de A7 et B8 n'apparaissent pas sur l'horloge.

Exemple 3 (pénalités simultanées)

Temps	Équipe A	Équipe B	Explication
10:00	A7 - 2'	B8 - 2'	On joue à 5:5. Les pénalités ne sont pas à l'horloge. Les joueurs reviennent à 12:00 après l'interruption.
10:30	A4 - 2'		La pénalité est reportée sur l'horloge. Le joueur revient à 12:30
11:00	A9 - 2'		La sanction commence à 11:00. Le joueur revient à 13:00.

Informations aux clubs

- Les adaptations sont également communiquées aux clubs par le biais de cette lettre.
- Les clubs se soucient de la communication, que les joueurs doivent aussi aller sur le banc des pénalités et la seule différence est que nous jouons toujours à 5:5 même en cas de pénalités majeures.

Nous souhaitons à tous les participants une bonne saison 2025/26.

Zurich, 15.07.2025

Cédric Borga
Officiating Manager Amateur League